



Présentation RH TPE-PME



Stéphanie LALY
Chargée de mission Entreprises
02 31 44 98 16
s.laly@calmec.fr

Présentation CALMEC : www.calmec.fr



Entreprises éligibles

- ❖ Tout secteur d'activité
- ❖ Situées dans les communes de Caen La Mer
- ❖ Moins de 300 salariés et n'appartenant pas à un groupe.
- ❖ Priorité donnée aux entreprises de moins de 50 salariés non dotées d'un service ressources humaines (RH) et aux TPE moins de 11 salariés.





Diagnostic RH

❖ Rendez-vous gratuit qui se déroule dans les locaux de l'entreprise

❖ Points évoqués :

- Effectif de l'entreprise (ancienneté, âge des salariés, départs..)
- Besoins de recrutements
- Organisation de l'entreprise (support, terrain...)
- Pratiques de management (entretiens professionnels/annuels, fiches de postes, réunions d'équipe, rémunérations.....)
- Usage de la formation (continue, formations obligatoires, alternance..)
- Prévention des risques (DUER, affichages obligatoires...)

❖ A l'issue du diagnostic, plusieurs solutions sont proposées aux entreprises.





Solutions apportées

❖ Mise à disposition d'outils gratuitement

- Modèles de tableaux de plannings pour suivre les horaires effectuées par les salariés,
- Présentation des nouveaux dispositifs de formation avec la dernière réforme (Compte Personnel Formation, Plan de Développement des Compétences..),
- Information sur des rémunérations périphériques possibles
- Modèles de fiches de postes
- Trame d'entretiens professionnels/ annuels et leur guide..;
- Fichier de suivi d'intégration des alternants pour favoriser son intégration et le suivi dans le poste.

❖ Mise en relation avec des organismes existants

- OPCO de l'entreprise avec un nom de contact
- Pôle Emploi : 1 contact pour chaque agence
- Action logement
- CAP EMPLOI
- Progressis
- En fonction des besoins de l'entreprise

❖ Prestation d'accompagnement :

- Permet de bénéficier d'un accompagnement personnalisé et adapté aux besoins de l'entreprise en matière de gestion des ressources humaines.
- Consultants souvent experts du secteur d'activité
- Financement favorable





Appui aux recrutements

- ❖ Aide pour rédiger l'offre d'emploi
- ❖ Diffusion de l'offre
 - *Envoi à une liste de diffusion avec les cellules emploi de la communauté urbaine, Pôle Emploi, Cap Emploi, différentes structures accueillant du public en recherche d'emploi (Missions locales, Correspondants Solidarité Emploi...)*
 - *Site de Caen Normandie emploi (dépôt gratuit des offres, CV thèque disponible depuis 15 jours...)*
- ❖ Pour les postes d'agent de maîtrise et cadres, diffusion de l'offre à l'APEC et/ou mise en relation
- ❖ Mise en relation avec le GEIQ et/ou Progressis (groupement d'employeurs)
- ❖ Présentation de candidats grâce à des dispositifs portés par CALMEC ou reçus directement
 - *PLIE- Clauses*
 - *CV reçus par différents réseaux (salons, candidatures spontanées, CV thèque de Caen Normandie Emploi...)*
- ❖ Mise à disposition du guide du recrutement : ex de questions à poser, conduite d'un entretien d'embauche

- ❖ Quelques mesures pour faciliter les recrutements
 - *Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP)*
 - *Action de Formation Préalable au Recrutement (AFPR) ou Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (POEI)*
- ❖ Informations sur les aides à l'embauche





Aides à l'embauche

- Emplois francs
 - Personnes éligibles : DE, adhérents à un CSP, jeunes suivis par les Missions Locales ET habitant dans un Quartier Prioritaire de la Ville (QPV)
 - 15 000 € sur 3 ans pour un CDI ou 5000 € sur 2 ans pour CDD + 6 mois
- Parcours Emploi Compétences
 - Personnes sans emploi rencontrant des difficultés professionnelles accès à l'emploi : aide de 45% à 60% SMIC horaire brut, contrat de 20h mini pour CDI ou CDD de 9 mois
 - PEC jeunes -26 ans : aide de 65% SMIC , de 20 à 30h
- Aide à l'embauche pour les bénéficiaires de la protection Internationale (BPI) :
 - Pour toute embauche en CDI temps plein
 - 5000 € à l'issue de la période d'essai





Aides pour l'alternance

- Contrats de professionnalisation et d'apprentissage:
 - 5000 € par apprenti de moins de 18 ans
 - 8000 € par apprenti de plus de 18 ans
- Par contrat préparant à un diplôme jusqu'au niveau master (Bac+5)
- Pour les contrats signés à compter de 1^{er} juillet 2020 et jusqu'au 30 juin 2022
- Contrat de professionnalisation : aide pour les demandeurs d'emploi de longue durée (+30 ans et inscrit Pôle Emploi au moins 12 mois dans les 15 derniers mois)
 - 8000 euros
 - Contrat signé entre le 01^{er} novembre 2021 et 31 décembre 2022

[Accédez aux simulateurs pour estimer le coût d'une embauche en CDI, en CDD ou en apprentissage](#)





Avantages et bénéfices pour l'entreprise

- ❖ Diagnostic gratuit dans les locaux de l'entreprise pour identifier les besoins et problématiques de l'entreprise. Subventionné par Caen La Mer

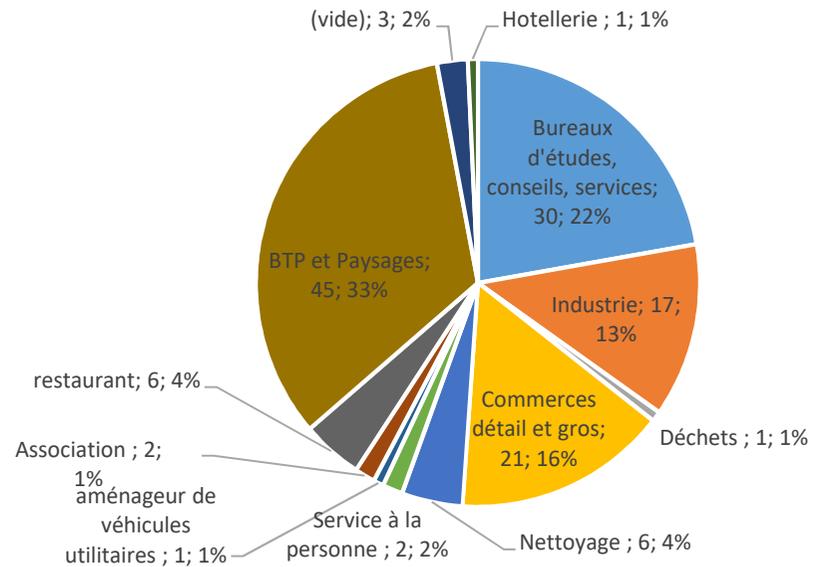
- ❖ Mise en relation avec des acteurs du terrain (OPCO, Cap-Emploi, Pôle Emploi, Action Logement...)

- ❖ Gain de temps et financier pour l'entreprise
 - Facilitateur de l'entreprise
 - « sortir la tête du guidon » du chef d'entreprise pendant le RDV
 - Outils mis en main
 - Bénéficiaire d'aides méconnues des entreprises
 - Suivi avec l'entreprise dans le temps



Bilan à ce jour

- Près de 140 diagnostics réalisés
- 60% des entreprises rencontrées emploient moins de 11 salariés.



- Plus d'une centaine de mises en relation entreprises – candidats
- 35 offres d'emploi rédigées
- 15 prestations d'accompagnement mises en place avec des consultants





Merci de votre attention
Avez-vous des questions ?

